

Arrêté nommant les membres de la commission d'examen du barreau

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 7 de la loi sur la profession d'avocat ou d'avocate (LAv), du 19 juin 2002 ;

vu la démission de Madame Dominique Wittwer, vu la proposition de la nomination de Me Jean-Marie Röthlisberger et de Mme Catherine Schuler Perotti,

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article premier Sont nommé-e-s membres de la commission d'examen du barreau pour la fin de la période de législature 2021 à 2025 :

Me Jean-Marie Röthlisberger, avocat à La Chaux-de-Fonds, président
Mme Catherine Schuler Perotti, juge, Tribunal cantonal à Neuchâtel.

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 3 juillet 2024

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
F. NATER

La chancelière,
S. DESPLAND